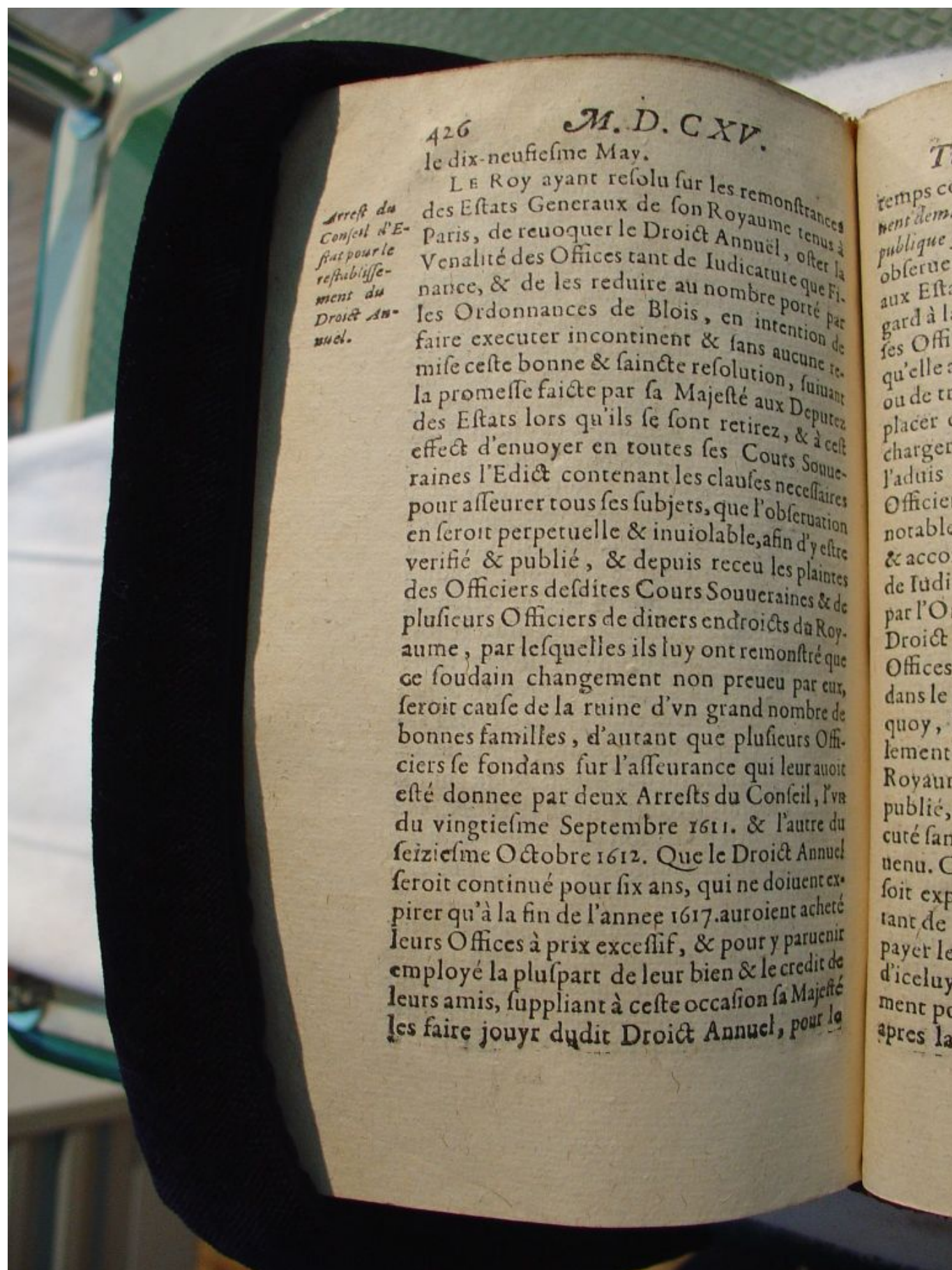
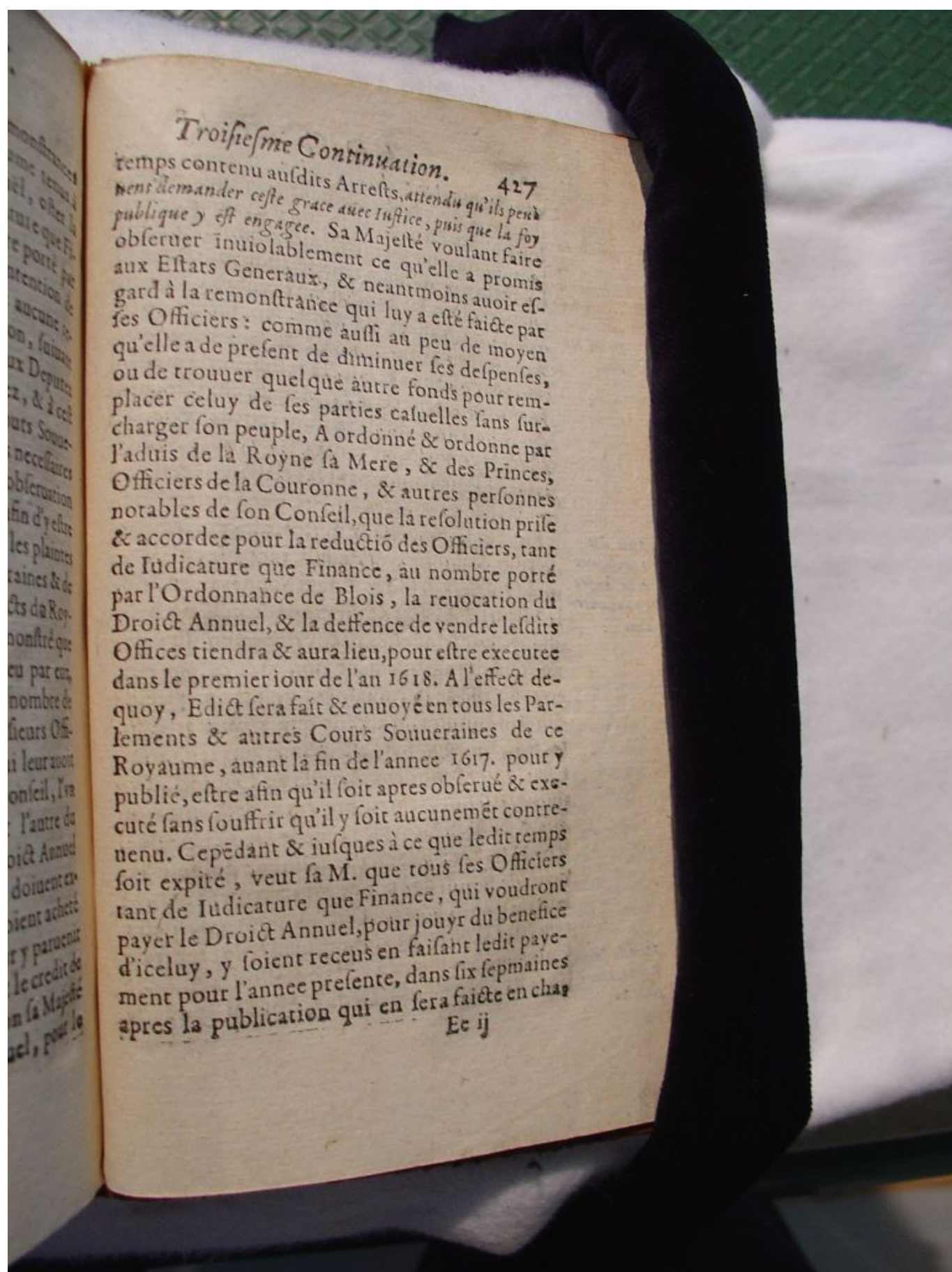


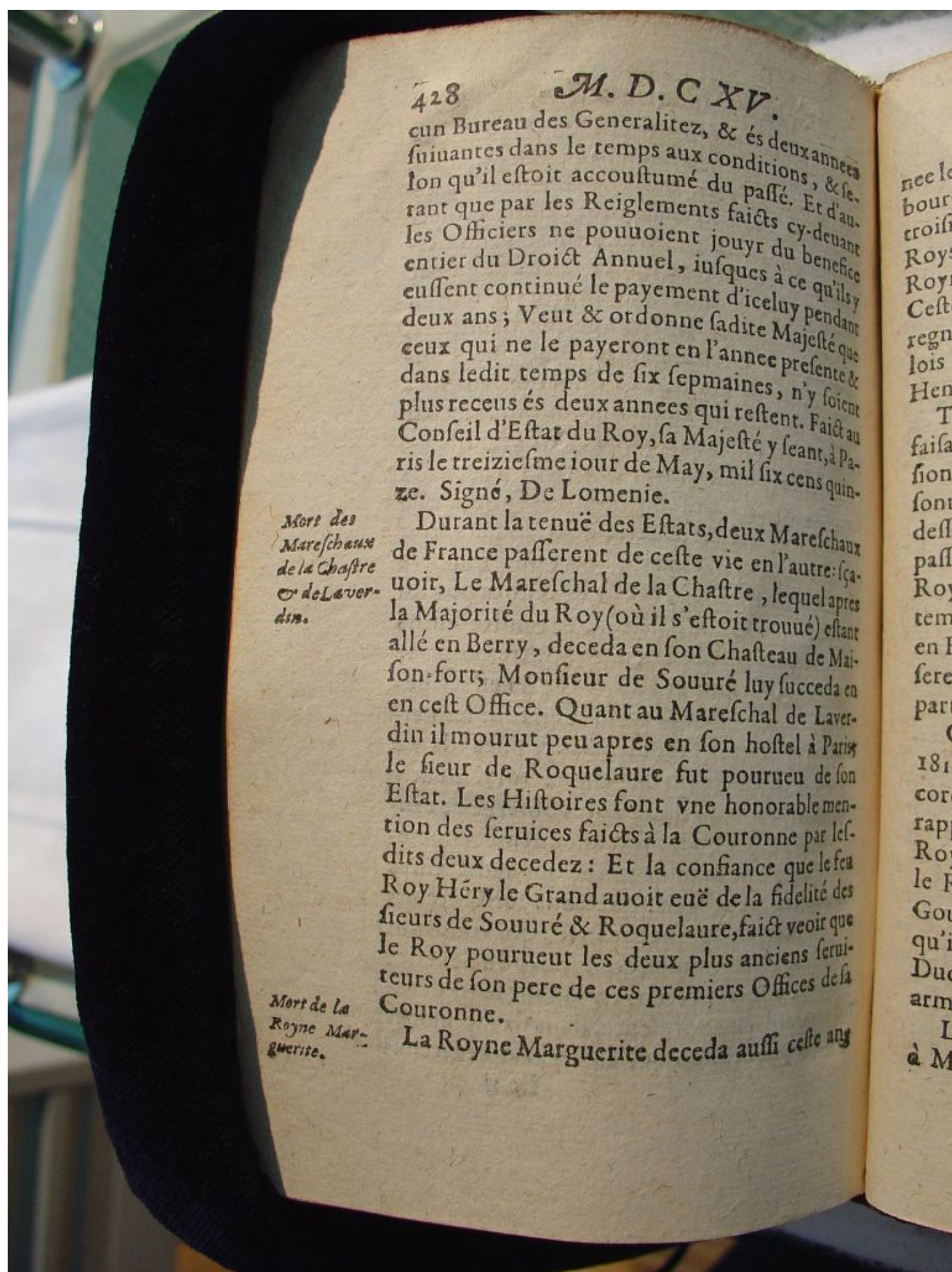
1615_426.jpg



1615_427.jpg



1615_428.jpg



428

M. D. C. XV.

cun Bureau des Generalitez, & és deux années
suivantes dans le temps aux conditions, & se-
lon qu'il estoit accoustumé du passé. Et d'au-
tant que par les Reiglements faicts cy-deuant
les Officiers ne pouuoient jouyr du benefice
entier du Droiét Annuel, iusques à ce qu'ils y
eussent continué le payement d'iceluy pendant
deux ans; Veut & ordonne sadite Majesté que
ceux qui ne le payeront en l'année presente &
dans ledit temps de six sepmaines, n'y soient
plus receus és deux années qui restent. Faict au
Conseil d'Estat du Roy, la Majesté y seant, à Pa-
ris le treiziesme iour de May, mil six cens quin-
ze. Signé, De Lomenie.

*Mort des
Mareschaux
de la Chastre
& de Laver-
din.*

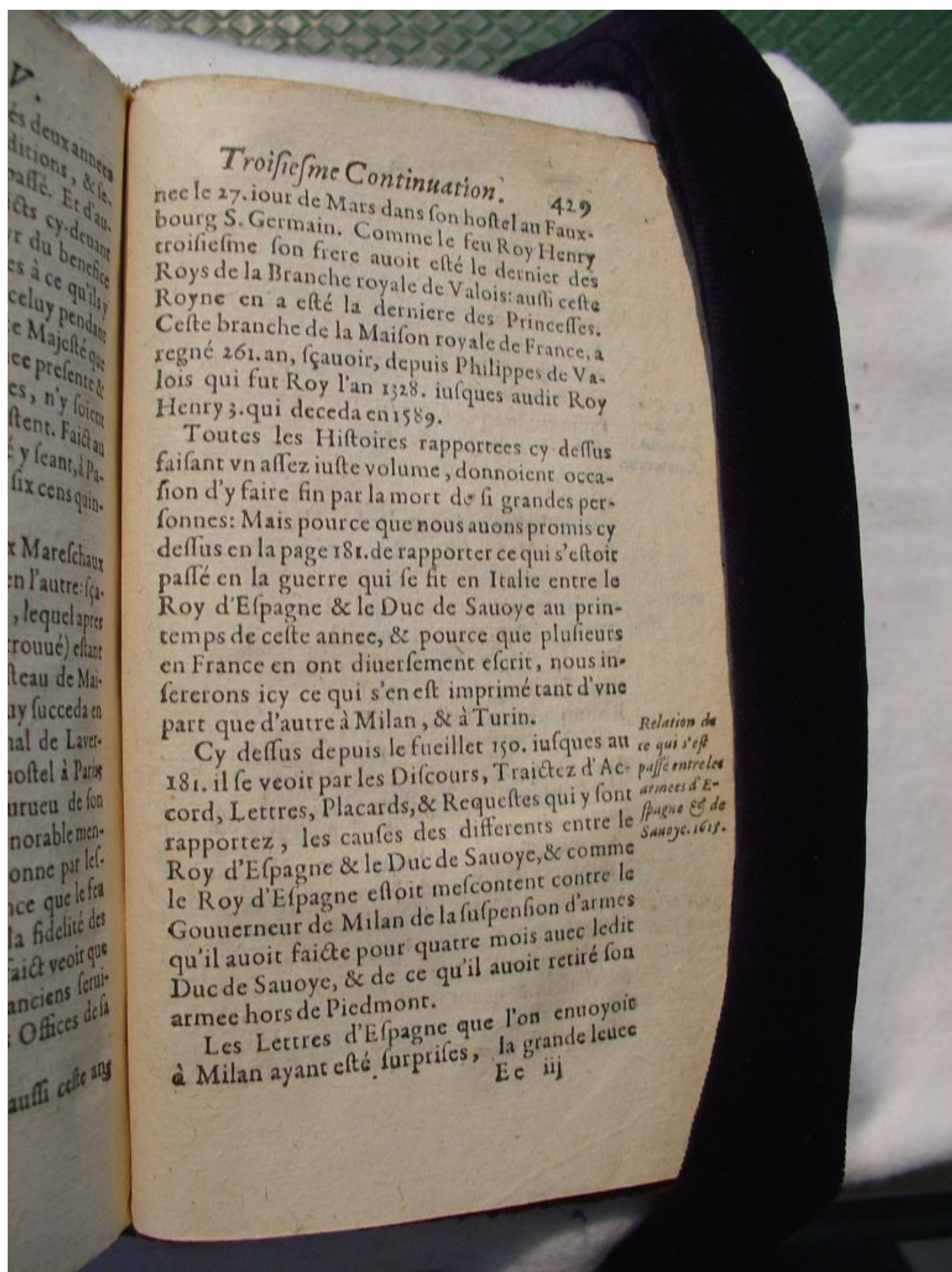
Durant la tenuë des Estats, deux Mareschaux
de France passerent de ceste vie en l'autre: sca-
voir, Le Mareschal de la Chastre, lequel apres
la Majorité du Roy (où il s'estoit trouué) estant
allé en Berry, deceda en son Chasteau de Mai-
son-fort; Monsieur de Souuré luy succeda en
en cest Office. Quant au Mareschal de Laver-
din il mourut peu apres en son hostel à Paris;
le sieur de Roquelaure fut pourueu de son
Estat. Les Histoires font vne honorable men-
tion des seruices faicts à la Couronne par les-
dits deux decedez: Et la confiance que le feu
Roy Héry le Grand auoit eue de la fidelité des
sieurs de Souuré & Roquelaure, faict veoir que
le Roy pourueut les deux plus anciens serui-
teurs de son pere de ces premiers Offices de la
Couronne.

*Mort de la
Royne Mar-
guerite.*

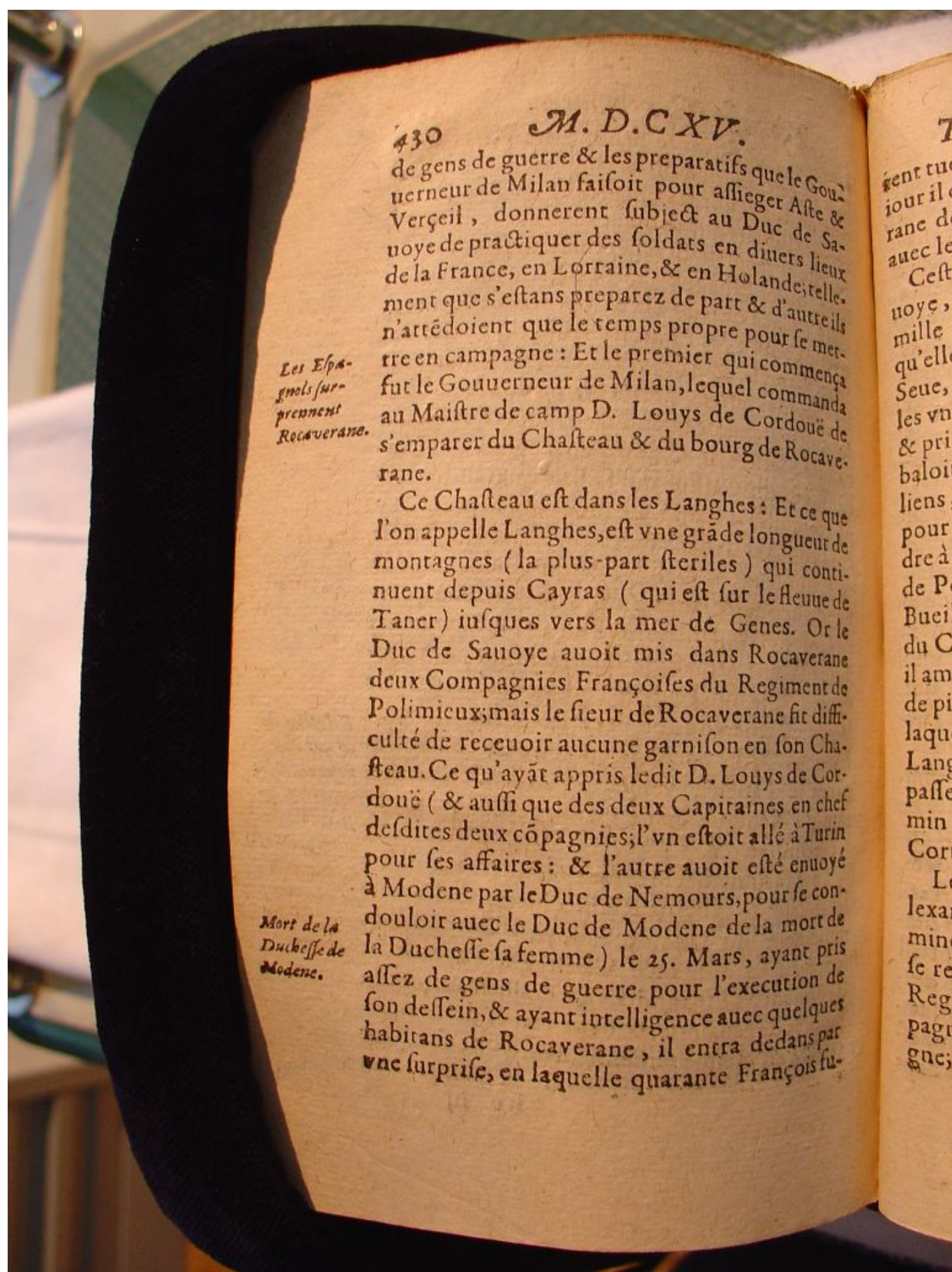
La Royne Marguerite deceda aussi ceste an-
née.

nee le
bourg
troisi
Roys
Roy
Ceste
regne
lois
Hen
T
faisa
sion
son
desse
pass
Roy
tem
en F
seren
part
C
181.
coro
rapp
Roy
le R
Gou
qu'il
Duc
arm
L
à M

1615_429.jpg



1615_430.jpg



1615_431.jpg

Troisième Continuation.

431

rent tuez, & soixante prisonniers. Le mesme jour il contraignit aussi le Seigneur de Rocaverrane de luy rendre le Chasteau, & d'en sortir avec les soldats qui estoient dedans.

Ceste entreprise fit cōjecturer au Duc de Savoie, que l'Espagnol avoit dessein sur Cortemille (place qui luy est d'importance; pource qu'elle couvre les Estats de Savoie du costé de Seue, Canelli, & Aste, villes distâtes seulement les vnes des autres que de dix ou douze mille) & principalement quand il eut aduis que Gambaloite Maistre de Camp d'un Regiment d'Italiens, estoit à Cassine qui faisoit amas de bœufs pour cōduire du canō. Ce fut ce qui le fit resoudre à enuoyer dedans Cortemille les Regimēts de Polimieux, d'Oches, & du Cheualier du Bueil, avec huit cents Suisses du vieil Regimēt du Colonel Amrin: Et luy s'en alla à Cayras où il amassa vne armee de quatre mille hommes de pied & de huit à neuf cents chenuaux; avec laquelle, sans vouloir prendre le chemin des Langhes, trop fascheux en ceste saison, il alla passer le Taner à Neive, puis tenant le chemin de Neuiglie & de Castino, il se rendit à Cortemille.

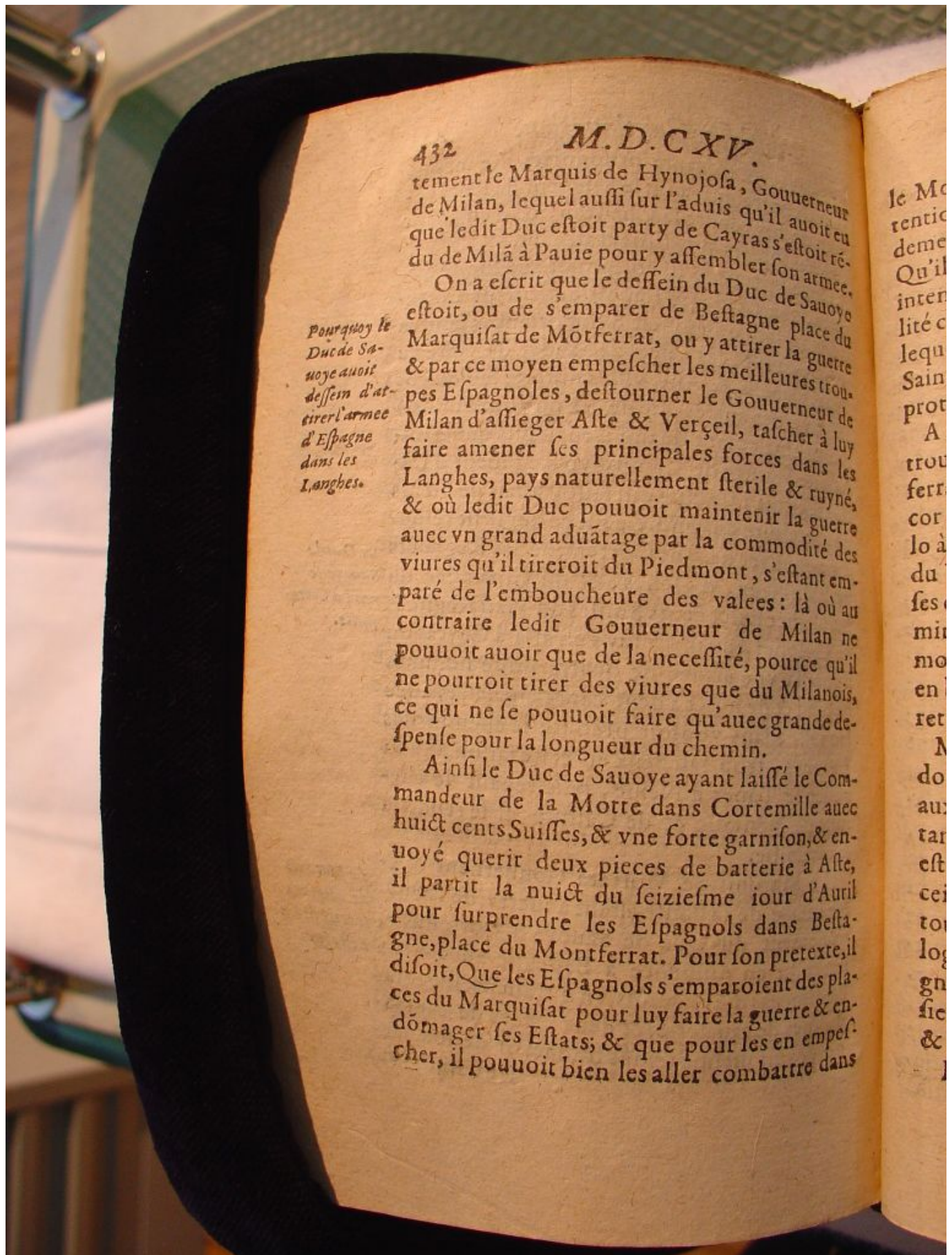
Le Duc de Savoie se rend à Cortemille.

Le Marquis de Mortara Gouverneur d'Alexandrie de la Paille estant aduerty de l'acheminement du Duc de Savoie à Cortemille, se rendit en diligence à Bestagne avec deux Regiments d'Espagnols, vn d'Italiens, six compagnies de caualerie, & deux pieces de campagne; & en mesme temps il aduertit de son par-

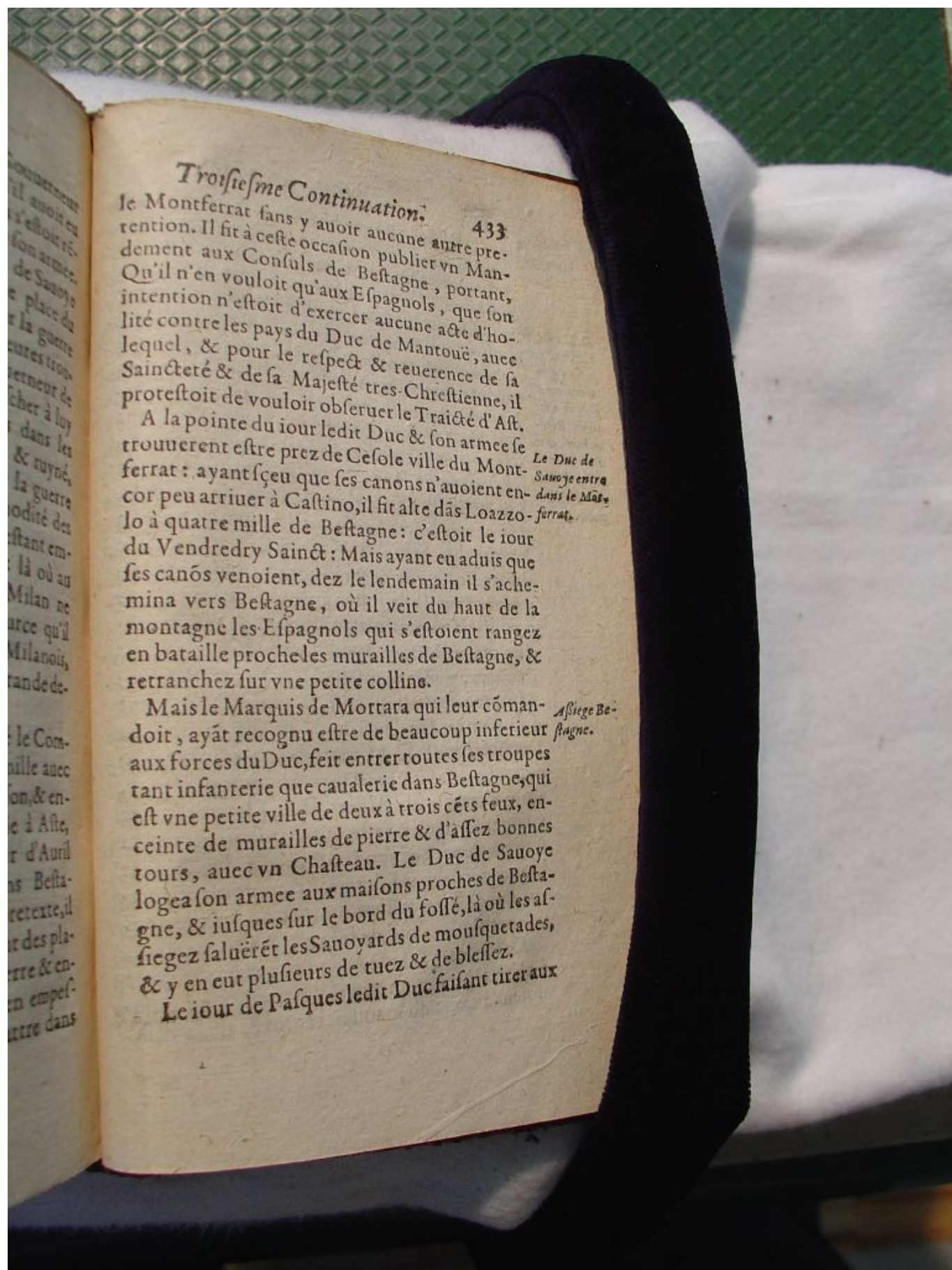
Le Marquis de Mortara se retire dedans Bestagne.

E c iij

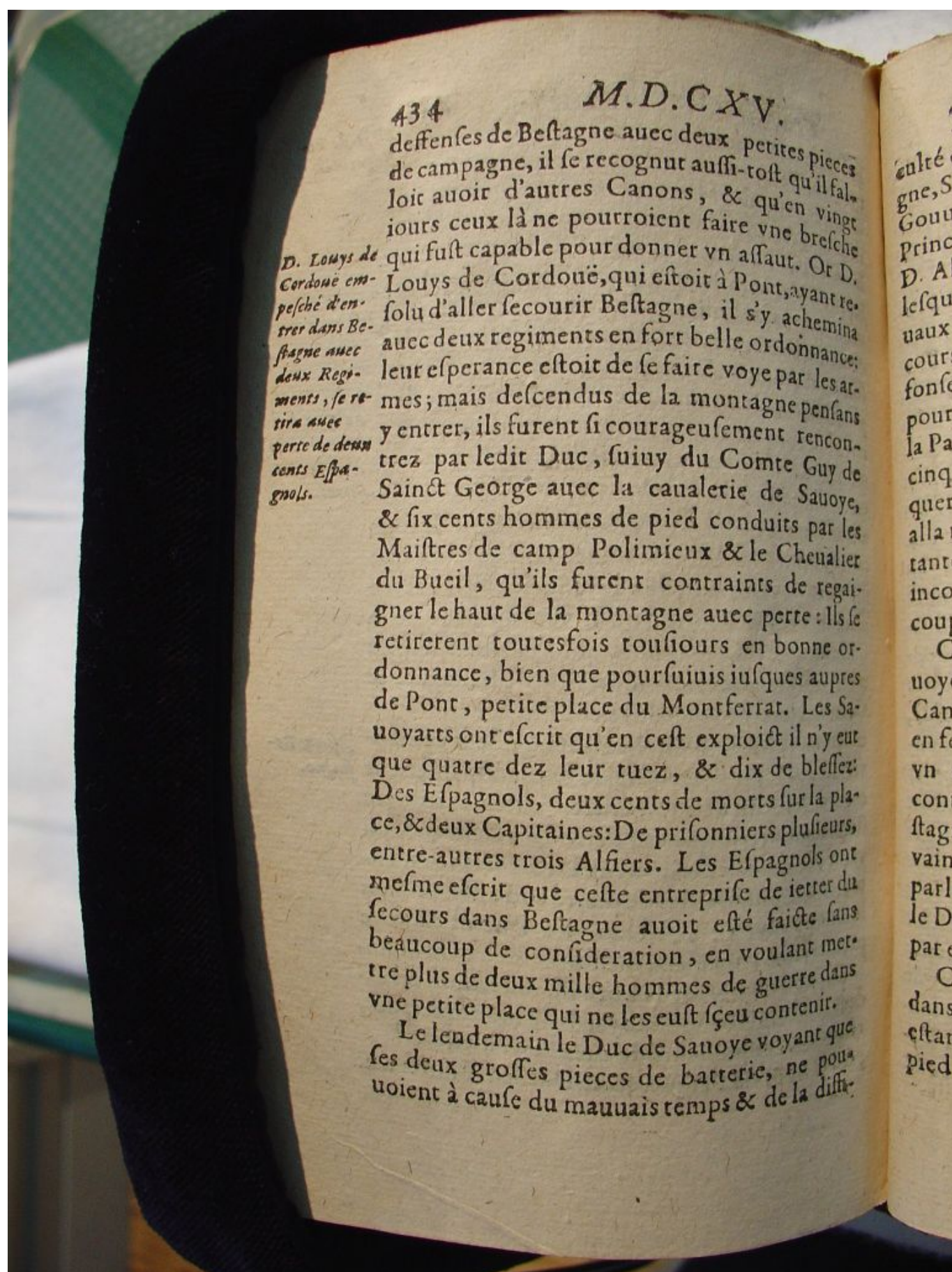
1615_432.jpg



1615_433.jpg



1615_434.jpg



1615_435.jpg

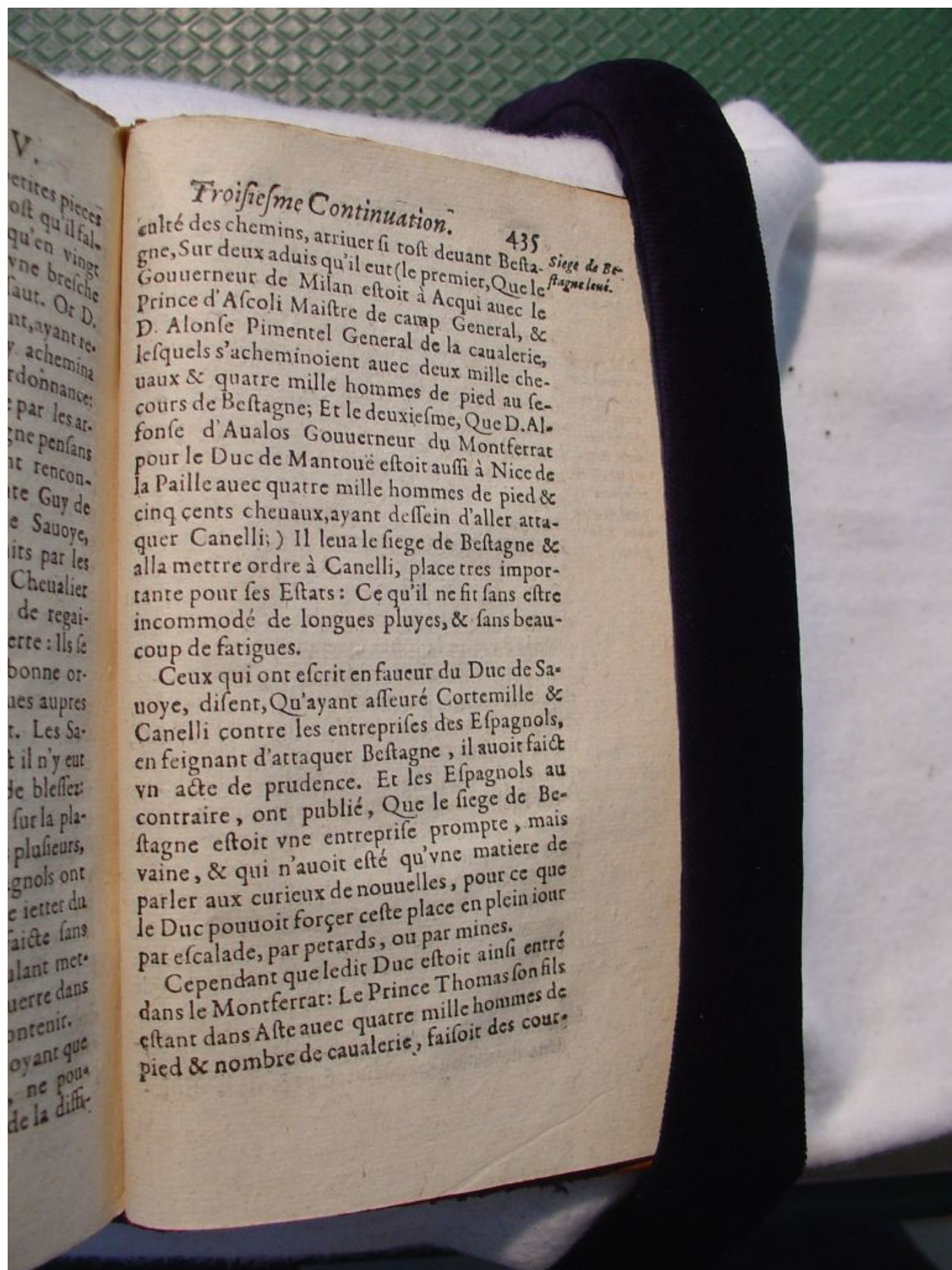


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan